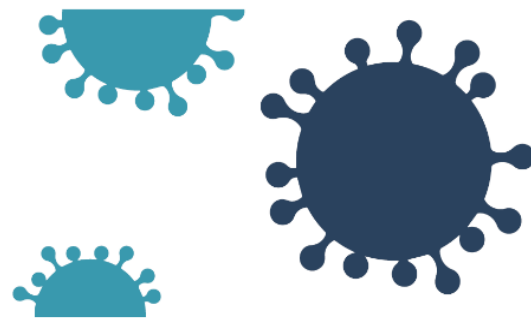


COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



Destinataires :	À tout le personnel clinique et les gestionnaires de l'HSCM, de l'Hôpital Jean-Talon et de l'Hôpital Fleury
Expéditeurs :	Adélaïde De Melo Directrice des soins infirmiers Gilles Villeneuve Directeur de l'approvisionnement et de la logistique
Date :	20 août 2020
Objet :	RETOUR AU FONCTIONNEMENT RÉGULIER DU SERVICE DE DIVERTISSEMENT TÉLÉ OFFERT DANS NOS HÔPITAUX DE COURTE DURÉE

La gratuité du service de télévision était une mesure temporaire qui a été instaurée afin d'offrir du divertissement aux usagers qui ne pouvaient recevoir de visiteurs durant la période de confinement. Suite au déconfinement et à la reprise graduelle des activités dans nos installations, le CIUSSS entreprend un retour à la normale au niveau des services de divertissement télé et remet en place le service de location payant de télévision dans les chambres des hôpitaux de courte durée.

Ainsi, à partir du 8 septembre 2020, le service de divertissement télé ne sera plus gratuit pour les usagers de l'HSCM, de l'Hôpital Jean-Talon et de l'Hôpital Fleury, sauf pour ceux hospitalisés en zone chaude.

À partir de cette date, les usagers hospitalisés qui souhaitent recourir au service de divertissement télé payant devront remplir le feuillet de demande de service disponible au poste des soins infirmiers.

Il est important de mentionner que le wifi public demeure gratuit et accessible à tous les usagers. Ils pourront donc utiliser le wifi sur leurs appareils personnels (cellulaire, tablette et ordinateur).

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

c. c. : Commissariat aux plaintes et à la qualité des services
Services de l'admission

p. j. Marche à suivre pour l'activation, la désactivation et
le transfert des télévisions